

ANNEXE IV

Modèle d'informations précontractuelles relatives aux produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier paragraphe, du Règlement (UE) 2020/852

Nom du produit : Axiom Emerging Markets Corporate Bonds
254900BO47A43TYKTA54

Identifiant de l'entité juridique :

Investissement durable désigne un investissement dans une activité économique contribuant à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier répondait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a effectué des **investissements durables avec un objectif environnemental** : __%

- dans les activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE

Il a effectué des **investissements durables ayant un objectif social** : __%

Non

Il a **soutenu des caractéristiques environnementales/sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a détenu une part de __ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a favorisé des caractéristiques E/S, mais n'a effectué aucun investissement durable



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales par l'utilisation de scores ESG. Les scores ESG utilisent des centaines de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance pour mesurer la performance extra-financière de l'émetteur. Les facteurs communs à tous les secteurs ainsi que les facteurs spécifiques des secteurs sont pris en compte selon une approche d'importance relative. Les émissions de carbone, l'utilisation des ressources, l'utilisation des terres et la biodiversité, ainsi que les effluents et les déchets sont des exemples des enjeux environnementaux évalués. Parmi les exemples de problèmes sociaux évalués figurent la confidentialité et la sécurité des données, la gouvernance des produits, le capital humain, la santé et la sécurité au travail et les pratiques de travail. Les scores ESG proviennent d'un fournisseur de données tiers.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Thème lié à la durabilité	Indicateur	Valeur
Environnemental et Social	Score ESG	30

Le fournisseur de données utilisé est Sustainalytics. Dans leur échelle de notation, les entreprises ayant un score de 10 à < 20 représentent un risque ESG faible, un score de 20 à < 30 représente des risques ESG moyens, tandis que 30 à < 40 représentent des risques ESG élevés et 40 ou plus représentent des risques ESG élevés.

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Il n'y a aucune période de référence

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?*

Le fonds soutient l'objectif d'investissement durable d'atténuation du changement climatique. Par investissement durable dans des institutions financières, nous entendons tout investissement dans des banques et des compagnies d'assurance qui, du point de vue du changement climatique, déplacent des efforts importants pour atténuer le changement climatique, appliquent des bonnes pratiques de gouvernance et ne causent pas de préjudices importants à d'autres objectifs environnementaux et sociaux.

L'importance des efforts déployés pour atténuer le changement climatique est mesurée à l'aune des seuils minimaux de performance du score [Axiom Climate Readiness Score](#), notre méthode exclusive qui attribue une note à la performance climatique. Ces seuils sont les suivants : i. Au moins 30 % de l'engagement de la société (pilier n° 1) ; ii. Au moins 25 % de la moyenne pondérée des piliers Gestion des risques et des opportunités climatiques (pilier n° 2) et Contribution à la transition vers une économie bas carbone (pilier n° 3). Par ailleurs, les banques affichent à ce jour une température élevée en termes de portefeuille de prêts aux entreprises (supérieure à 3°C) et elles doivent être signataires des Principes pour une banque responsable.

En investissant dans les obligations de ces banques et compagnies d'assurance, le fonds flèche ses investissements vers des émetteurs ayant exprimé l'intention de contribuer à l'atténuation du changement climatique, ayant pris des mesures tangibles en ce sens et pouvant être considérés comme des champions dans ce domaine.

Une faible part de ce fonds est investie dans la dette souveraine. Nous avons défini les investissements durables dans la dette souveraine comme des investissements dans des États qui, du point de vue du changement climatique, ont fixé des objectifs « zéro émission nette » considérés comme « acceptables » par le [Climate Action Tracker](#).

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ?

Sans objet.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?
Détails :

Sans objet.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au cours de l'année 2024, les Principales Incidences Négatives (PAI) ont été essentiellement surveillées au regard des Investissements Durables ; pour les sociétés non classées Investissements Durables, les PAI n'ont pas fait l'objet d'une surveillance active

faute de ressources suffisantes. L'exposition du produit a donc été indirectement minimisée compte tenu de la thématique et de la politique d'exclusions sectorielles.

Les principales incidences négatives	Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur les facteurs de durabilité	Élément de mesure	Valeur en 2024
	Indicateurs obligatoires			
	Environnement	1. Émissions de GES	Émissions de GES de scope 1 (tonnes d'équivalent CO2/m EUR)	2 947
		Émissions de GES de scope 2 (tonnes d'équivalent CO2/m EUR)	455	
		Émissions de GES de scope 3 (tonnes d'équivalent CO2/m EUR)	11 542	
		Émissions totales de GES (tonnes d'équivalent CO2/m EUR)	14 994	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (tonnes d'équivalent CO2/m EUR)	555	
	3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité des GES (tonnes d'équivalent de CO2/m EUR)	1 281	
	4. Exposition aux sociétés actives dans le secteur des énergies fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles	26 %	
	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises en portefeuille à partir de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	82 %	
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact sur le climat - NACE A	Consommation d'énergie en GWh par million EUR de chiffre d'affaires des sociétés en portefeuille, par secteur à fort impact sur le climat	928	
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur	Consommation d'énergie en GWh par million EUR de chiffre d'affaires des sociétés en	370	

	à fort impact sur le climat - NACE B	portefeuille, par secteur à fort impact sur le climat	
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact sur le climat - NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million EUR de chiffre d'affaires des sociétés en portefeuille, par secteur à fort impact sur le climat	253
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact sur le climat - NACE D	Consommation d'énergie en GWh par million EUR de chiffre d'affaires des sociétés en portefeuille, par secteur à fort impact sur le climat	1 015
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact sur le climat - NACE E	Consommation d'énergie en GWh par million EUR de chiffre d'affaires des sociétés en portefeuille, par secteur à fort impact sur le climat	
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact sur le climat - NACE F	Consommation d'énergie en GWh par million EUR de chiffre d'affaires des sociétés en portefeuille, par secteur à fort impact sur le climat	1 236
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact sur le climat - NACE G	Consommation d'énergie en GWh par million EUR de chiffre d'affaires des sociétés en portefeuille, par secteur à fort impact sur le climat	
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact sur le climat - NACE H	Consommation d'énergie en GWh par million EUR de chiffre d'affaires des sociétés en portefeuille, par secteur à fort impact sur le climat	3 103
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact sur le climat - NACE L	Consommation d'énergie en GWh par million EUR de chiffre d'affaires des sociétés en portefeuille, par secteur à fort impact sur le climat	
Biodiversité	7. Activités ayant des effets négatifs sur des zones sensibles à la biodiversité	Part des sociétés en portefeuille dont les sites/activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité et dont les activités ont des effets négatifs sur ces zones	46 %

Eau	8. Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises en portefeuille par million EUR investi, exprimées en moyenne pondérée (tonnes)	0,00001
Déchets	9. Ratio déchets dangereux et déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par les entreprises en portefeuille par million EUR investi, exprimées en moyenne pondérée	0,34
Social	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises en portefeuille qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	10 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	3,7 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	9,79
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements, en pourcentage du nombre total de membres au conseil d'administration	23,3 %
	14. Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes	Part des investissements dans les entreprises du portefeuille	1 %

	à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques	impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	
Indicateurs volontaires			
Environnement	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des investissements dans les sociétés bénéficiaires qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	55 %
Social	5. Absence de mécanisme de traitement des griefs/réclamations	Part des investissements dans les entreprises en portefeuille sans mécanisme de traitement des griefs/réclamations liés aux questions relatives aux employés	14 %



Quels ont-été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste inclut les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/2024 – 12/2024

Investissements importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Intl Airport Finance SA	Aéronautique	2,5 %	ES
Ecopetrol SA	Pétrole et gaz	2,4 %	CO
Peru LNG SRL	Pétrole et gaz	1,8 %	PE
Yinson Boronia Production BV	Pétrole et gaz	1,7 %	NL
Intl Personal Finance PL	Services financiers diversifiés	1,4 %	GB
Banco Mercantil De Norte	Banques	1,2 %	MX
Financiera Independencia	Services financiers diversifiés	1,2 %	MX
Limak Iskenderun	Services commerciaux	1,1 %	TR
Seplat Energy PL	Pétrole et gaz	1,0 %	NG
MC Brazil Downstream	Pétrole et gaz	1,0 %	LU
Aydem Yenilenebilir Enerji	Services publics d'électricité	1,0 %	TR
Pampa Energia SA	Services publics d'électricité	0,9 %	AR
Bancolombia SA	Banques	0,9 %	CO
DNO ASA	Pétrole et gaz	0,8 %	NO
Kosmos Energy LTD	Pétrole et gaz	0,8 %	US
Silknet JSC	Télécommunications	0,8 %	GE
Cosan Overseas LTD	Pétrole et gaz	0,8 %	KY
Acu Petroleo Luxembourg	Pétrole et gaz	0,8 %	LU
Liquid Telecom Finance	Télécommunications	0,8 %	GB
Aragvi Finance Intl	Industrie alimentaire	0,7 %	IE

Aeropuertos Dominicanos	Aéronautique	0,7 %	DO
LATAM Airlines Group SA	Aéronautique	0,7 %	CL
Sixsigma Networks Mexico	Télécommunications	0,7 %	MX
Samarco Mineracao SA	Fer/acier	0,7 %	BR
WE Soda Inv Holding PLC	Exploitation minière	0,7 %	GB
Camposol SA	Agriculture	0,7 %	PE
UEP Pennonome Ii SA	Services publics d'électricité	0,6 %	PA
Petroleos Mexicanos	Pétrole et gaz	0,6 %	MX
Sisecam UK PLC	Matériaux de construction	0,6 %	GB
Geopark LTD	Pétrole et gaz	0,6 %	BM
Metalsa SA DE CV	Pièces et équipements automobiles	0,6 %	MX
Telegram Group Inc	Télécommunications	0,6 %	VG
Trident Energy Finance	Pétrole et gaz	0,6 %	GB
Mersin Uluslararası Liman Isletmeciliği AS	Services commerciaux	0,5 %	TR
Transportadora De Gas Del Sur SA	Pétrole et gaz	0,5 %	AR
Atp Tower Holdings	Télécommunications	0,5 %	US
MHP Lux SA	Agriculture	0,5 %	LU
Empresa Gen Elec Haina	Services publics d'électricité	0,5 %	DO
Zorlu Enerji Elektrik Uretim	Services publics d'électricité	0,5 %	TR
Aeropuerto Intl Tocumen	Aéronautique	0,5 %	PA
YPF Sociedad Anonima	Pétrole et gaz	0,5 %	AR
Tupy Overseas SA	Pièces et équipements automobiles	0,5 %	LU
365.Bank, AS	Banques	0,5 %	CZ
Eesti Energia AS	Services publics d'électricité	0,5 %	EE
Veon Holdings BV	Télécommunications	0,5 %	NL
CSN Resources SA	Fer/acier	0,5 %	LU
Braskem Netherlands	Produits chimiques	0,5 %	NL
Metinvest BV	Fer/acier	0,5 %	NL
Usiminas International SARL	Fer/acier	0,4 %	LU
Autopistas del Sol SA	Services commerciaux	0,4 %	CR
Op Servicios Mega	Services financiers diversifiés	0,4 %	MX
Mexico City Arpt Trust	Aéronautique	0,4 %	MX
Boi Finance BV	Banques	0,4 %	NL
SAEL Ltd	Services publics d'électricité	0,4 %	IN
Office Cherifien Des Pho	Produits chimiques	0,4 %	MA
Four Finance Sa Lux	Services financiers diversifiés	0,4 %	LU
Energean Israel Finance	Pétrole et gaz	0,4 %	IL
Itau Unibanco Hldg SA	Banques	0,3 %	BR
Limak Cimento AS	Matériaux de construction	0,3 %	TR
Grupo Posadas SAB. de CV	Hébergement	0,3 %	MX
Interpipe Holdings PLC	Fabrication/quincaillerie métallique	0,3 %	CY
Kondor Finance PLC	Pétrole et gaz	0,3 %	GB

Eleving Group SA	Services financiers diversifiés	0,3 %	LU
Empresa Electrica Cochrane	Services publics d'électricité	0,3 %	CL
OTP Bank Nyrt	Banques	0,3 %	HU
Panama Infra Receivable Purchaser PLC	Services financiers diversifiés	0,3 %	GB
TAV Havalimanlari Holdin	Aéronautique	0,3 %	TR
Cometa Energia SA de CV	Services publics d'électricité	0,3 %	MX
MAS Securities BV	Immobilier	0,3 %	NL
National Bank Of Uzbekistan	Banques	0,3 %	UZ
Telecom Argentina SA	Télécommunications	0,3 %	AR
Credito Real SAB de CV	Services financiers diversifiés	0,3 %	MX
Termocandelaria Power SA	Services publics d'électricité	0,3 %	ES
Movida Europe SA	Services commerciaux	0,3 %	LU
Bimbo Bakeries Usa, Inc.	Industrie alimentaire	0,3 %	US
Infraestructura Energetica	Services publics d'électricité	0,3 %	MX
FS Luxembourg SARL	Services publics d'électricité	0,2 %	LU
Hidrovias International Finance SARL	Transports	0,2 %	LU
Newco Holding Usd 20 SARL	Pétrole et gaz	0,2 %	LU
Aris Mining Corp	Exploitation minière	0,2 %	CA
ShaMaran Petroleum Corp.	Pétrole et gaz	0,2 %	CA
Banco Davivienda SA	Banques	0,2 %	CO
OHI Group SA	Pétrole et gaz	0,2 %	LU
StoneCo LTD	Services commerciaux	0,2 %	KY



Quelle a été la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

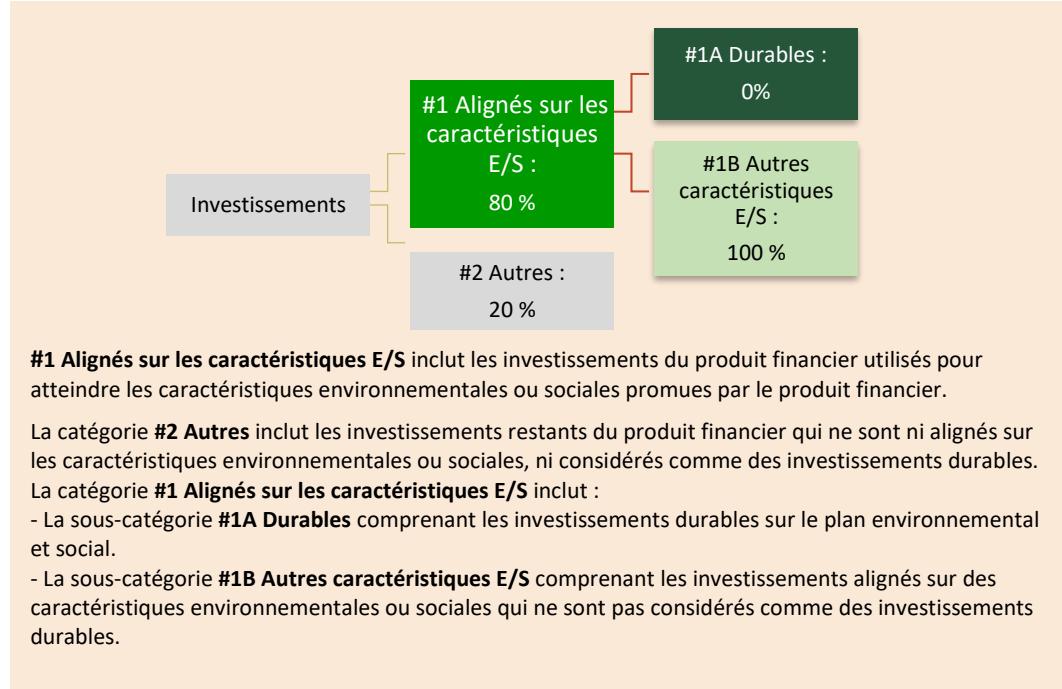
● Quelle a été l'allocation d'actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs

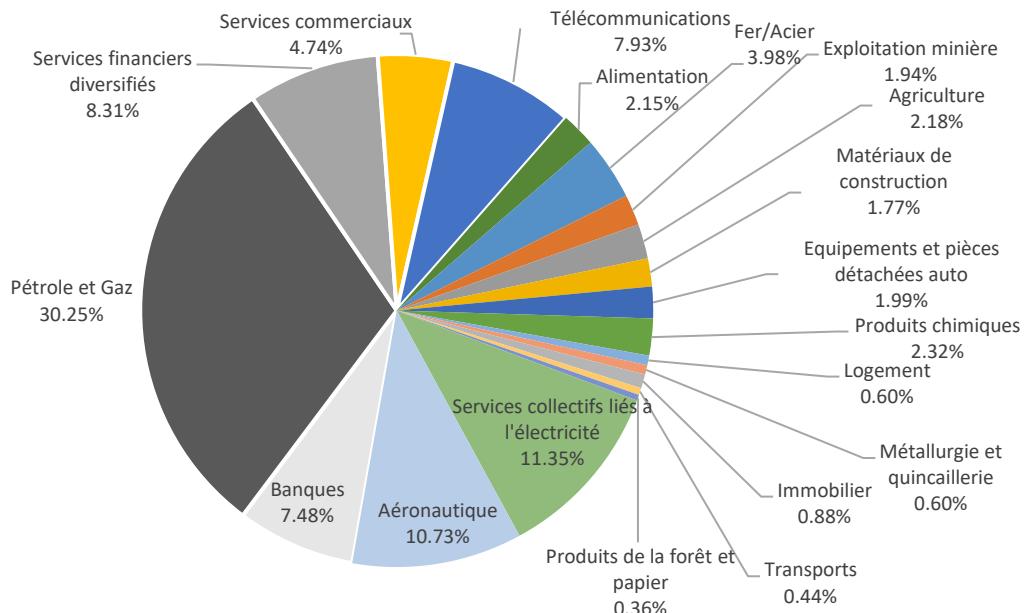
Afin de respecter la Taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** incluent la limitation des émissions et le passage à l'énergie entièrement renouvelable ou à des carburants bas carbones d'ici fin 2035. S'agissant de **l'énergie nucléaire**, les critères incluent des règles exhaustives de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?





Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxonomie de l'UE¹ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

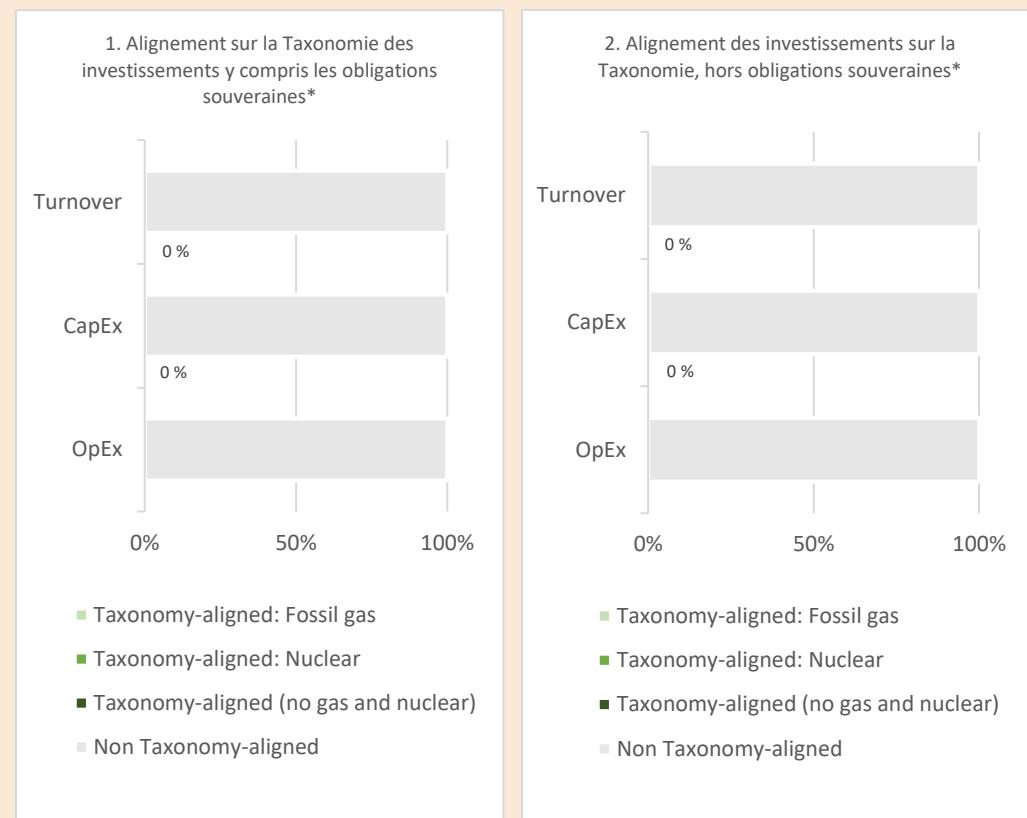
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront jugées conformes à la Taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxonomie de l'UE sont définis dans le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements à ce jour.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la Taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la Taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



*Pour les besoins de ces graphiques, les « obligations souveraines » regroupent l'ensemble des expositions souveraines

0 % des investissements du Compartiment sont alignés sur la taxonomie. Dans la mesure où il s'agit d'un fonds dédié aux marchés émergents, l'exposition potentielle aux investissements alignés sur la taxonomie est négligeable.

● **Quelle a été la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La société de gestion a fixé une part minimale dans les activités transitoires et habilitantes de 0 %. À fin 2024, cette part s'élevait à 0 % pour les Capex transitoires, le CA transitoire, les Capex habilitants et le CA habilitant.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Il n'y a pas de périodes de référence antérieures.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du Règlement (UE) 2020/852.



Quelle a été la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

99,78 % en moyenne. Axiom AI n'a défini les investissements durables que pour les entreprises du secteur financier. Ce secteur investit de longue date dans l'ensemble de l'économie réelle, sans se limiter à un segment particulier. Cependant, bien plus que n'importe quelle société de l'économie réelle, les institutions financières ont le pouvoir de transformer l'économie en une économie verte/durable. C'est la raison pour laquelle la définition de l'investissement durable retenue par Axiom AI ne suit pas celle fournie par la Taxonomie de l'UE.



Quelle a été la part des investissements durables sur le plan social ?

Le produit n'a réalisé aucun investissement durable sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements inclus dans la rubrique « #2 Autres » concernent des sociétés ou des instruments pour lesquels les notes ESG ne sont pas disponibles ou pour lesquels il n'est pas possible d'évaluer tous les indicateurs environnementaux et sociaux faute de données. Les garanties environnementales et sociales minimales sont toutefois couvertes par l'application des politiques sectorielles et thématiques disponibles ici : <http://axiom-ai.com/web/data/documentation/Thematic-And-Sectoral-Exclusions.pdf>



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La surveillance des caractéristiques environnementales et sociales du produit se matérialise de diverses manières. Le dispositif avant et après négociation contrôle le non-respect de notre liste d'exclusion. En outre, le gérant du portefeuille peut quotidiennement examiner la performance des fonds à l'aune des différents indicateurs de durabilité (p. ex., ITR, score ACRS, score ESG).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence ESG n'est utilisé.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?

Sans objet.

Les indices de référence sont des indices permettant de déterminer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.